

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **21.06.05**

Date de convocation : 18 octobre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un
Le 2 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul		X	Alain ASTRUC
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

ECLAIRAGE PUBLIC

Programme de rénovation de l'éclairage public en zone du Parc national des Cévennes
Définition des modalités de participation du SDEE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que lors de sa séance du 2 avril 2021, le Comité Syndical a décidé de maintenir l'application de ses participations au bénéfice des communes concernées par le nouveau programme de rénovation de l'éclairage public à réaliser en zone du Parc national des Cévennes, en lien avec le plan "France Relance", dans la limite des plafonds d'aides indiqués ci-dessous :

- ✓ 50 % d'aides sur le montant HT, pour des programmes permettant 50 % d'économie d'énergie ;
- ✓ 60 % d'aides sur le montant HT, pour des programmes permettant 66 % d'économie d'énergie ;
- ✓ 70 % d'aides sur le montant HT, pour des programmes permettant 75 % d'économie d'énergie ;
- ✓ 80 % d'aides sur le montant HT, pour des programmes permettant 80 % d'économie d'énergie.

Il rappelle également que la contribution du SDEE vient en complément du soutien des aides du Plan "France Relance" obtenues par l'établissement public du Parc national des Cévennes, dont les taux d'aides étaient initialement compris entre 30 et 60%, selon les pourcentages d'économie d'énergie réalisés.

Fort du succès de ce nouveau programme, destiné aux communes de trois départements (Ardèche, Gard, Lozère) situées en zone Parc, de nombreuses demandes de financement ont été adressées au Parc national des Cévennes, qui doit désormais procéder à des arbitrages.

Compte tenu de ces éléments, le plan de financement de l'opération devra être revu de la façon suivante :

	Financement initial	Financement actualisé	Variation
Financement PnC	155 839,17 €	96 057,16 €	-59 782,01 €
Financement SDEE	66 198,80 €	119 443,72 €	+53 244,92 €
Reste à charge communes	109 748,33 €	116 285,42 €	+6 537,09 €
Total HT	331 786,30 €	331 786,30 €	

**APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

PREND ACTE des modifications apportées au plan de financement du programme de rénovation de l'éclairage public réalisé en zone du Parc national des Cévennes, en lien avec le programme France Relance ;

DÉCIDE de maintenir l'accompagnement du SDEE à cette opération, incluant l'apport d'une enveloppe de financement complémentaire d'environ 54 000€.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

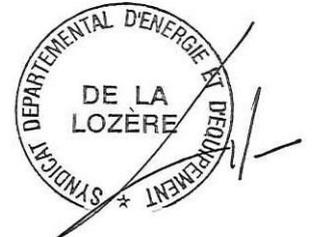


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20211102-20210605-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2021



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.